

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS				ANNONCES ET AVIS DIVERS
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque	VOIE NORMALE		VOIE AERIEENNE		La ligne 1.000 francs
	Six mois	Un an	Six mois	Un	
Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance	an Sénégal et autres Etats				Chaque annonce répétée Moitié prix
	de la CEDEAO 15.000f	31.000f.	-	-	
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	Etranger : France, Zaïre				(Il n'est jamais compté moins de 10 000 francs pour les annonces).
	R.C.A. Gabon, Maroc.				
	Algérie, Tunisie.		20.000f.	40.000f.	
	Etranger : Autres Pays		23.000f	46.000f	
	Prix du numéro Année courante 600 f		Année ant.	700f.	
	Par la poste : Majoration de 130 f par numéro				
	Journal légalisé 900 f		Par la poste	-	Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520 790 630/81

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS ET ARRETES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

2007		
25 juin	Décret n° 2007-830 portant nomination d'un ministre et fixant la composition du Gouvernement	3024
25 juin	Décret n° 2007-831 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères	3025

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

2007		
7 février	Arrêté ministériel n° 597 portant agrément de BLUE FISH SARL au statut de l'entreprises franche d'exportation	3040

MINISTERE DE L'ECONOMIE MARITIME ET DES TRANSPORTS MARITIMES INTERNATIONAUX

2007		
6 février	Arrêté ministériel n° 540 MEMTMI-PAD portant agrément en qualité de manutentionnaire de navires	3041

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES

2007		
7 février	Arrêté ministériel n° 599 MEM-DMG portant transfert et prorogation du permis de recherche minière pour or et substances connexes à « OROMIN Joint Venture Group Explorations Ltd » (périmètre de Sabodala 230 km ²)	3041

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION MEDICALE

2007		
6 février	Arrêté ministériel n° 545 MSPM-DPL portant octroi du visa et de l'autorisation de débit à la spécialité Romac 150 mg B/10 gélules	3041

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces	3042
----------	------

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS ET ARRÊTES**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE****DECRET n° 2007-830 du 25 juin 2007****portant nomination d'un ministre et fixant la composition du Gouvernement.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 43, 49 et 53 ;

Vu le décret n° 2007-826 du 19 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2007-828 du 19 juin 2007 portant nomination des ministres et fixant la composition du Gouvernement ;

Sur proposition du Premier Ministre,

DECRETE :

Article premier. – M. Christian Sina Diatta, est nommé Ministre des Biocarburants et des Energies renouvelables.

Art. 2 - La Composition du Gouvernement s'établit comme suit :

1. M. Cheikh Tidiane Gadio, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères ;

2. M. Abdoulaye Diop, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances ;

3. M. Cheikh Tidiane Sy, Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ;

4. M. Ousmane Ngom, Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur ;

5. M. Djibo Leïty Kâ, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie Maritime ;

6. M. Habib Sy, Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures, de l'Hydraulique urbaine et de l'Assainissement ;

7. M. Souleymane Ndéné Ndiaye, Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;

8. M. Bécaye Diop, Ministre des Forces armées ;

9. M. Oumar Sarr, Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction ;

10. M. Ousmane Masseck Ndiaye, Ministre de la Décentralisation et des Collectivités locales ;

11. M. Moustapha Sourang, Ministre de l'Education ;

12. M. Abdourahim Agne, Ministre de la Microfinance et de la Coopération décentralisée ;

13. M^{me} Awa Ndiaye, Ministre de la famille et de l'Entrepreneuriat féminin ;

14. M^e Madické Niang, Ministre des Mines, de l'Industrie et de l'Energie ;

15. M^{me} Sophie Gladima Siby, Ministre des Télécommunications, des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication ;

16. M^{me} Yaye Kène Gassama Dia, Ministre de la Recherche scientifique ;

17. M. Issa Mbaye Samb, Ministre de la Santé et de la Prévention médicale ;

18. M. Adama Sall, Ministre de l'Hydraulique rurale, du Réseau hydrographique national, des Bassins de Rétention et des Lacs artificiels ;

19. M. Mame Birame Diouf, Ministre de la Culture et du Patrimoine historique classé ;

20. M. Amath Sall, Ministre du Développement rural et de l'Agriculture ;

21. M^{me} Oumou Khaïry Guèye Seck, Ministre de l'Elevage ;

22. M. Christian Sina Diatta, Ministre des Biocarburants et des Energies renouvelables ;

23. M. Farba Senghor, Ministre des Transports terrestres et des Transports aériens ;

24. M. Bacar Dia, Ministre de l'Information, des Relations avec les Institutions et Porte-parole du Gouvernement ;

25. M. Douada Faye, Ministre des Sports ;

26. M^{me} Maïmouna Sourang Ndir, Ministre du Cadre de Vie et de l'Hygiène publique ;

27. M^{me} Fatou Binetou Taya Ndiaye, Ministre de la Solidarité nationale ;

28. M. Mamadou Lamine Keita, Ministre de la Jeunesse et de l'Emploi ;

29. M. Samuel Amète Sarr, Ministre de l'Energie ;

30. M^{me} Innoncence Ntab, Ministre de la Fonction publique, du Travail et des Organisations professionnelles ;

31. M^{me} Fatou Danielle Diagne, Ministre de la Compétitivité et de la Bonne Gouvernance ;

32. M. Amadou Habibou Ndiaye, Ministre du Commerce ;

33. M. Moussa Sakho, Ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle ;

34. M^{me} Aminata Lô, Ministre des Sénégalais de l'Extérieur ;

35. M^{me} Fatou Gassama, Ministre de l'Artisanat et du Tourisme ;

36. M. Mamadou Makalou, Ministre des Langues nationales et de la Francophonie ;

37. M. Ibrahima Sarr, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget ;

38. M^{me} Fatou Gaye Sarr, Ministre délégué auprès du Ministre du Développement rural et de l'Agriculture, chargée du Développement rural.

Art. 3 Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 25 juin 2007.

Abdoulaye WADE.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre

Macky SALL.

DECRET n° 2007-831 du 25 juin 2007

portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 43 et 76 ;

Vu la loi n° 90-07 du 28 juin 1990 relative à l'organisation et au contrôle des entreprises du secteur parapublic et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique ;

Vu le décret n° 2007-826 du 19 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2007-828 du 19 juin 2007 portant nomination des Ministres et fixant la composition du Gouvernement modifié par le décret n° 2007-830 du 25 juin 2007 ;

Vu le décret 2007-567 du 30 avril 2007, modifiant le décret 2007-519 du 13 avril 2007 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

Sur le rapport du Premier Ministre.

DECRETE :

Article premier. – Les services de l'Etat sont répartis entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ainsi qu'il suit :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

1°) Cabinet du Président de la République et services rattachés :

- Grande Chancellerie de l'Ordre national du Lion ;
- Service du Protocole Présidentiel ;
- Etat-Major particulier du Président de la République ;
- Inspection générale des Forces armées ;
- Inspection générale d'Etat ;
- Agence nationale de Sécurité ;
- Centre d'orientation stratégique ;
- Commission nationale pour la Francophonie ;
- Comité national chargé de la Gestion de la Situation des Réfugiés, Rapatriés et Personnes déplacées ;
- Commission nationale de la gestion des Frontières ;
- Secrétariat du Comité national d'organisation de la Conférence internationale sur le Dialogue islamo-chrétien ;
- Secrétariat du Conseil supérieur de la Défense nationale ;

- Secrétariat du Conseil national de Sécurité ;
- Secrétariat du Conseil supérieur de la Magistrature ;
- Secrétariat du Conseil supérieur de la Cour des Comptes ;

2°) Secrétariat général de la Présidence de la République et services rattachés :

- Contrôle financier ;
- Commission nationale des Contrats de l'Administration ;
- Cellule économique, financière et fiscale ;
- Cellule des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes ;
- Service informatique de la Présidence de la République ;
- Agence de l'Informatique de l'Etat ;
- Laboratoire radioélectrique ;
- Service technique central des Chiffres et de la Sécurité des télécommunications ;
- Cellule de communication ;
- Délégation à la réforme de l'Etat et à l'Assistance technique ;
- Agence nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux (APIX) ;
- Agence nationale pour l'Organisation de la Conférence Islamique (ANOCI) ;
- Inspection générale du Patrimoine bâti et des Palais nationaux ;
- Service de l'Administration générale et de l'Équipement ;
- Service du Parc automobile de la Présidence de la République ;
- Bureau du Courrier général, de la Documentation et des Archives ;
- Service des Traductions ;
- Service de la Reprographie ;
- Maison militaire ;
- Escadrille présidentielle ;
- Intendance des Palais de la Présidence de la République ;
- Bureau de Gestion du Patrimoine bâti de l'Etat à l'Étranger ;

- Intendance des Palais nationaux ;
- Bureau d'Architecture ;
- Agence nationale de la Case des Tout-Petits ;
- Agence nationale des Nouveaux Chemins de Fer ;
- Comité de pilotage pour la réalisation de l'Hippodrome national ;
- Secrétariat du Conseil présidentiel pour la cité universelle de la Paix ;
- Mission de promotion de la Nouvelle Capitale politique et administrative du Sénégal.

PRIMATURE

- 1°) Cabinet du Premier Ministre et services rattachés :
- Service du Protocole ;
 - Cellule d'Analyse économique et sociale ;
 - Unité de Coordination et de Suivi des Projets et Programmes ;
 - Cellule de Communication ;
 - Haute Autorité de l'Aéroport Léopold Sédar Senghor ;
 - Autorité de Régulation des Marchés publics ;
 - Conseil national de la Stratégie de Croissance accélérée ;
 - Comité interministériel de Restructuration des Entreprises publiques et parapubliques (CIREP) ;
 - Agence nationale pour la Relance des Activités économiques et sociales en Casamance (ANRAC) ;
 - Agence de Mise en Œuvre de la Plateforme du Millénaire de Diamniadio ;
 - Haute Autorité chargée de la Coordination de la Sécurité maritime, de la Sûreté maritime et de la Protection de l'Environnement marin ;
 - Agence de Développement et d'Encadrement des PME ;
 - Haute Autorité chargée de la Coordination de la Sécurité maritime, de la Sûreté maritime et de la Protection de l'Environnement marin ;
 - Haut Commissariat aux droits de l'Homme et à la Promotion de la Paix
 - Conseil national de Lutte contre le SIDA ;
 - Conseil national de la Sécurité alimentaire.

2°) Secrétariat général du Gouvernement et services rattachés :

- Bureau de Suivi ;
- Service de liaison auquel est rattaché le Bureau du Visa ;
- Service de l'Administration générale et de l'Équipement ;
- Service informatique ;
- Division de la Gestion du Building administratif ;
- Bureau du Courrier général.

3°) Directions :

- Direction des Archives du Sénégal ;
- Direction de l'Imprimerie nationale ;

4°) Autre administration :

- Ecole nationale d'Administration.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

1°) Cabinet et services rattachés :

- Service du Protocole ;
- Bureau de Presse et d'Information ;
- Bureau des Pèlerinages ;
- Inspection interne.

2°) Secrétariat général et services rattachés :

- Services des Conférences internationales et de la Traduction ;
- Bureau du Courrier et de la Valise diplomatique ;
- Bureau du Chiffre ;
- Inspection des Postes diplomatiques et consulaires ;
- Agence comptable centrale des Postes diplomatiques et consulaires.

3°) Directions :

- Direction Afrique-Asie ;
- Direction Europe -- Amérique -- Océanie ;
- Direction des Organisations internationales ;
- Direction des Affaires juridiques et consulaires ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.
- Direction de l'Intégration Economique Africaine.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection générale des Finances ;
- Cellule de Contrôle des Effectifs de la Masse salariale ;
- Cellule de Gestion et de Contrôle du Portefeuille de l'Etat ;
- Service de la Presse et de la Documentation ;
- Fonds de Promotion économique ;
- Cellule d'Assistance technique aux Caisses populaires d'Épargne et de Crédit ;
- Secrétariat du Fonds de Contrepartie de l'Aide alimentaire ;
- Centre d'Études de Politiques pour le Développement ;
- Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté ;
- Cellule nationale de Traitement des Informations financières ;

2°) Cabinet du Ministre Délégué, chargé du Budget :

3°) Secrétariat général :

4°) Directions :

- Direction générale des Finances :
 - Services rattachés ;
 - Direction du Budget ;
 - Direction de la Dette et de l'Investissement ;
 - Direction de la Solde, des Pensions et des Rentes viagères ;
 - Contrôleur des Opérations financières ;
 - Direction du Matériel et du Transit administratif ;
 - Direction du Contrôle interne ;
- Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor :
 - Services rattachés ;
 - Trésorerie générale ;
 - Paierie générale du Trésor ;
 - Recette générale du Trésor ;
 - Trésoreries -- Paeries régionales ;
 - Direction du Contrôle interne.

- Direction générale des Douanes :

- Services rattachés ;
- Direction des Etudes et de la Législation ;
- Direction des Opérations douanières ;
- Direction du Renseignement et de la Lutte contre la Fraude ;
- Direction du Personnel et de la Logistique ;
- Direction des Systèmes informatiques douaniers ;
- Direction du Contrôle interne ;
- Direction centrale des marchés publics.

- Direction générale des Impôts et Domaines :

- Services rattachés ;
- Direction des Vérifications et enquêtes fiscales ;
- Direction des Impôts ;
- Direction de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre ;
- Direction du Cadastre ;
- Direction du Contrôle interne ;

- Direction générale du Plan :

- Direction de la Planification nationale et de la Planification régionale ;

- Direction des Stratégies de Développement ;

- Direction de la Planification des Ressources Humaines ;

- Direction de la Coopération économique et financière ;

- Direction de la Prévision et des Etudes économiques ;

- Direction de la Monnaie et du Crédit ;

- Direction des Assurances ;

- Direction du Traitement automatique et de l'Information ;

- Direction de l'Appui au Secteur Privé ;

- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement ;

- Agence judiciaire de l'Etat.

5°) Autre administration :

- Agence nationale de la Statistique et de la Démographie du Sénégal.

MINISTERE DE LA JUSTICE

1°) Cabinet et service rattaché :

- Inspection générale de l'Administration de la Justice.

2°) Secrétariat général :

3°) Directions :

- Direction des Affaires civiles et du Sceau ;

- Direction des Affaires criminelles et des Grâces ;

- Direction des Services judiciaires ;

- Direction de l'Education surveillée et de la Protection sociale ;

- Direction de l'Administration pénitentiaire ;

- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement ;

4°) Autre administration :

- Centre de Formation judiciaire.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection des Services de Sécurité ;

- Inspection interne ;

- Service des Télécommunications ;

- Service des Archives communes ;

- Bureau du Courrier commun ;

- Service de Formation ;

- Groupement national des Sapeurs-Pompiers ;

- Bureau de Suivi ;

- Bureau de Coordination du Groupe inter-gouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) ;

- Comité interministériel de Lutte contre la Drogue ;

- Bureau d'Entretien et de Maintenance du Réseau téléphonique et Fax.

2°) Secrétariat général :

3°) Directions :

- Direction générale de la Sûreté nationale ;
- Services rattachés ;
- Direction de la Surveillance du Territoire ;
- Direction de la Police de l'Air et des Frontières ;
- Direction de la Police judiciaire ;
- Direction de la Sécurité publique ;
- Direction de la Police des Etrangers et des Titres de Voyage ;
- Direction de l'Ecole nationale de Police et de la Formation permanente ;
- Direction des Personnels ;
- Direction du Budget et des Matériels ;
- Direction générale des Elections ;
- Services rattachés ;
- Direction des Opérations électorales ;
- Direction de la Formation et de la Communication ;
- Direction des Affaires générales et de l'Administration territoriale ;
- Direction de l'Automatisation des Fichiers ;
- Direction de la Protection civile ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement ;

MINISTERE DE L'ECONOMIE MARITIME

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection de la Pêche ;
- Cellule d'Etudes et de Planification ;
- Centre national de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture ;
- Centre de Perfectionnement, d'Expérimentation et de Vulgarisation de la Pêche.

2°) Secrétariat général :

3°) Directions :

- Direction des Pêches maritimes ;
- Direction de la Marine marchande ;
- Direction des Ports et des Transports maritimes intérieurs ;

- Direction de la Pêche continentale et de l'Aquaculture ;

- Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches ;

- Direction des Industries de Transformation de la Pêche ;

- Direction de la Gestion et de l'Exploitation des Fonds marins ;

- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

4°) Autres administrations :

- Ecole nationale de Formation maritime ;
- Agence pour la Promotion de l'Aquaculture (APA).

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES,
DE L'HYDRAULIQUE URBAINE
ET DE L'ASSAINISSEMENT

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Centre de Formation et de Perfectionnement des Travaux publics ;
- Cellule de Coordination du Programme sectoriel Transport.

2°) Secrétariat général.

3°) Directions :

- Direction des Travaux publics ;
- Direction des Travaux géographiques et cartographiques ;
- Direction de l'Hydraulique urbaine ;
- Direction de l'Assainissement ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

4°) Autre administration :

- Agence autonome des Travaux routiers.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement ;
- Comité national du Comité inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel.

2°) Directions :

- Direction des Parcs nationaux ;
- Direction de l'Environnement et des Etablissements classés ;
- Direction des Eaux et Forêts, des Chasses et de la Protection des Sols ;

3°) Autres administrations :

- Centre national de Formation des Techniciens des Eaux et Forêts, Chasses et Parcs nationaux ;
- Centre de Suivi Ecologique ;
- Haute Autorité des Etats saharo-Sahéliens ;
- Projet Grande muraille verte.

MINISTERE DES FORCES ARMEES

1°) Cabinet civil et services rattachés :

- Inspection interne.

2°) Cabinet militaire et services rattachés :

- Bureau de Liaison et du Courrier ;
- Bureau de Sécurité du Building administratif ;
- Bureau de l'Action sociale des Forces armées.

3°) Services propres :

- Etat-Major général des Armées ;
- Haut-Commandement de la Gendarmerie nationale, Direction de la Justice militaire ;
- Direction de la Sécurité Militaire.

4°) Directions :

- Direction de la Documentation et de la Sécurité extérieure ;
- Direction des Personnels militaires et de la Mobilisation ;
- Direction des Affaires administratives, de l'Equipeement et du Budget ;
- Direction du Musée des Forces armées ;
- Direction du Génie et de l'Infrastructure ;
- Direction du Matériel ;
- Direction des Transmissions ;
- Direction de l'Intendance ;
- Direction de la Santé ;
- Direction de l'Information et des Relations publiques ;
- Direction du Contrôle, des Etudes et de la Législation.

MINISTERE DE L'URBANISME,

DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION

2°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Bureau de la Communication et de la Documentation ;

2°) Secrétariat général :

3°) Directions :

- Direction générale de la Construction des Bâtiments et Edifices publics de tous les ministères ;
- Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture ;
- Direction de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol ;
- Direction de l'Habitat ;
- Direction de la gestion du Patrimoine bâti de l'Etat ;
- Direction de l'Aménagement du Territoire ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipeement.

4°) Autres administrations :

- Agence du Projet de Construction et de Réhabilitation du Patrimoine de l'Etat (PCRPE).
- Projet de Construction de Logements Sociaux et de Lutte contre les inondations et les Bidonvilles (Jaxaay).

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection des Affaires administratives et financières ;
- Inspection de l'Administration locale ;
- Service de communication, d'information, de documentation et des Relations publiques ;
- Centre national d'Etat civil ;
- Cellule de planification et d'évaluation technique des programmes et projets ;
- Comité national de Pilotage du Programme national de Développement local.

2°) Directions :

- Direction des Collectivités locales ;
- Direction de la Décentralisation ;
- Direction de l'Appui au Développement local ;
- Direction de la Formation et de la Communication ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

3°) Autres administrations :

- Agence de Développement Municipal ;
- Agence de Développement Local.

MINISTERE DE L'EDUCATION

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection générale de l'Éducation nationale ;
- Unité de Coordination des Projets d'Éducation ;
- Office du Baccalauréat ;
- Division des Affaires juridiques, des Liaisons et de la Documentation ;
- Division de l'Enseignement privé ;
- Division de l'Enseignement arabe ;
- Division des Examens et Concours ;
- Inspection interne ;
- Inspection des Daaras ;
- Bureau de Suivi ;
- Division du Contrôle médical scolaire ;
- Centre national d'Orientation scolaire et professionnelle ;
- Division de la Radio - Télévision scolaire.

2°) Secrétariat général.

3°) Directions :

- Direction de l'Éducation préscolaire ;
- Direction de l'Enseignement élémentaire ;
- Direction de l'Enseignement moyen et secondaire général ;
- Direction de la Planification et de la Réforme de l'Éducation ;
- Direction de l'Enseignement supérieur ;
- Direction des Bourses ;
- Direction des Ressources humaines ;
- Direction des Équipements scolaires ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement ;

5°) Autres administrations :

- Centre d'Enseignement à Distance (CED) ;
- Institut national d'Étude et d'Action pour le Développement de l'Éducation (INEADE) ;
- École de Formation d'Instituteurs (EFI) ;
- École nationale d'Économie appliquée (ENEA) ;
- École nationale supérieure d'Agriculture (ENSA) ;
- École nationale des Cadres ruraux (ENCR) ;
- Institut national d'Éducation et de Formation des Jeunes Aveugles (INEFJA).

MINISTERE DE LA MICROFINANCE
ET DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

1°) Cabinet et services rattachés :

- Cellule d'Information, de Communication, de documentation et des Relations publiques ;
- Inspection interne ;
- Inspection technique ;
- Service de l'Administration générale et de l'Équipement

2°) Directions :

- Direction de la Coopération décentralisée ;
- Direction de la Micro Finance ;
- Direction de la Coopération internationale.

3°) Autre administration :

- Fonds d'Impulsion de la Micro-Finance.

MINISTERE DE LA FAMILLE
ET DE L'ENTREPRENARIAT FÉMININ

1°) Cabinet et service rattaché.

- Inspection interne ;
- Cellule d'Information, de Communication et de Documentation ;
- Service de l'Administration générale et de l'Équipement.

2°) Directions :

- Direction de la Famille ;
- Direction de la Protection des Droits de l'Enfant ;
- Direction de l'Entrepreneuriat Féminin ;

3°) Autres administrations :

- Ecole nationale des Travailleurs sociaux spécialisés (ENTSS) ;
- Fondation nationale de Promotion et l'Entrepreneuriat Féminin ;
- Fonds national de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin ;
- Centre national d'assistance et de Formation pour les Femmes (CENAF) ;
- Centre d'Accueil, d'Information et d'Orientation pour les Enfants en situation difficile (GINDDI).

**MINISTERE DES MINES
ET DE L'INDUSTRIE**

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Bureau de Presse et de Documentation ;
- Cellule de Planification et d'Evaluation des Programmes et Projets ;
- Agence de Développement et d'Encadrement des PME ;
- Service de la Propriété industrielle ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipeement.

2°) Directions :

- Direction des Mines et de la Géologie ;
- Direction de l'Industrie ;
- Direction des Petites et Moyennes Entreprises ;

3°) Autres administrations :

- Agence sénégalaise pour l'Innovation technologique ;
- Agence d'Aménagement et de Promotion des Sites industriels ;

**MINISTERE DES TELECOMMUNICATIONS,
DES POSTES, DES TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION**

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipeement.

2°) Directions :

- Direction des Etudes, de la Planification et de la Législation en matière de Postes ;
- Direction des Etudes, de la Planification et de la Législation en matière de Télécommunications ;
- Direction des Technologies de l'Information et de la Communication ;

**MINISTERE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

1°) Cabinet et services rattachés :

- Centre national de Documentation scientifique et technique ;
- Inspection interne ;
- Bureau de la Coopération et du Service des Organismes de Recherche ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipeement.

2°) Directions :

- Direction de la Recherche scientifique ;
- Direction de la Recherche technologique ;
- Direction de la Recherche en Biotechnologie.

**MINISTERE DE LA SANTE
ET DE LA PREVENTION MEDICALE**

1°) Secrétariat général.

2°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Service national de l'Education et de l'Information pour la Santé ;
- Laboratoire national de Contrôle des Médicaments ;
- Cellule d'Appui et de Suivi du Plan national de Développement sanitaire.

3°) Directions :

- Direction de la Santé ;
- Direction de la Pharmacie et des Laboratoires ;
- Direction des Etablissements de Santé ;
- Direction de la Prévention médicale ;
- Direction des Ressources humaines ;
- Direction des Equipements médicaux ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipeement ;

4°) Autres administrations :

- Centre national de Formation des Techniciens en Maintenance hospitalière (CNFTMH) ;
- Ecole nationale de Développement sanitaire et social (ENDSS).

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE RURALE,
DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE NATIONAL,
DES BASSINS DE RETENTION ET DES LACS
ARTIFICIELS

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection des Affaires administratives et financières ;

- Inspection technique.

2°) Directions :

- Direction de l'Hydraulique rurale ;

- Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau ;

- Direction de l'Exploitation et de la Maintenance ;

- Direction des Bassins de Rétention et lacs artificiels ;

- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

3°) Autres administrations :

- Agence de Promotion du Réseau hydrographique national ;

- Centre national de Formation en Cultures irriguées (CNFCI).

MINISTERE DE LA CULTURE
ET DU PATRIMOINE HISTORIQUE CLASSE

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;

- Bureau de l'Architecture et des Monuments historiques ;

- Service des Relations publiques et de la Documentation ;

- Festival national des Arts et de la Culture (FESNAC) ;

- Maison de la Culture Douta Seck ;

- Orchestre national du Sénégal ;

- Biennale de l'Art africain contemporain ;

- Ecole nationale des Arts ;

- Galerie nationale des Arts ;

- Bibliothèque nationale du Sénégal ;

- Service des Spectacles Sons et Lumières.

2°) Directions :

- Direction des Arts ;

- Direction du Livre et de la Lecture ;

- Direction du Patrimoine culturel ;

- Direction de la Cinématographie.

- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL
ET DE L'AGRICULTURE

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;

- Bureau de Presse et d'Information ;

- Bureau de la Formation professionnelle agricole ;

- Commissariat à l'Après-Barrages .

2°) Cabinet du Ministre Délégué, chargé du Développement rural :

3°) Secrétariat général :

4°) Directions :

- Direction de l'Agriculture ;

- Direction de la Protection des Végétaux ;

- Direction de l'Horticulture ;

- Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques ;

- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement ;

5°) Autres administrations :

- Agence nationale du Plan REVA.

- Centre de Formation professionnelle horticole (CFPH) ;

- Centre d'Initiation horticole (CIH) ;

- Centre de Perfectionnement agricole (CPA) ;

- Centre de Perfectionnement des Maraichers (CPM) ;

- Centre de Formation des Techniciens en Agriculture et Génie rural.

MINISTERE DE L'ELEVAGE

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Bureau de la Formation professionnelle en Elevage ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

2°) Directions :

- Direction de l'Elevage ;
- Direction de l'Elevage équin ;
- Direction des Services vétérinaires ;

3°) Autres administrations

- Centre national de Formation des Techniciens de l'Elevage et des Industries animales (CNFTEIA) ;
- Centre de Perfectionnement des Eleveurs (CPE).

MINISTERE DES BIOCARBURANTS
ET DES ENERGIES RENOUVELABLES

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

2°) Directions :

- Direction des Energies renouvelables ;
- Direction des Biocarburants et de la Biomasse.

MINISTERE DES TRANSPORTS TERRESTRES
ET DES TRANSPORTS AERIENS

1°) Cabinet et services rattachés :

- Service de Communication ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

- Inspection interne ;

2°) Directions :

- Direction des Transports terrestres ;
- Direction de la Météorologie nationale ;
- Direction des Ressources humaines et de la Formation ;

3°) Autres administrations :

- Agence nationale de l'Aviation civile du Sénégal ;
- Activités aéronautiques nationales du Sénégal ;

MINISTERE DE L'INFORMATION,
DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

1°) Cabinet et services rattachés :

- Service des Relations publiques et de la Documentation ;

- Inspection interne ;

- Service des Relations avec les Assemblées ;

- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

2°) Direction :

- Direction de la Communication.

MINISTERE DES SPORTS

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Centre national de Communication et de Documentation.
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

2°) Directions :

- Direction de la Haute Compétition ;
- Direction des Activités physiques et sportives ;
- Direction de la Formation et du Développement sportif ;

- Direction des Infrastructures sportifs.

3°) Autre administration :

- Centre national d'Education populaire et sportive (CNEPS).

MINISTERE DU CADRE DE VIE
ET DES LOISIRS

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Cellule d'Information, de Communication, de Documentation et des Relations publiques.

2°) Directions :

- Direction de la Prévention Individuelle et Collective ;
- Direction de l'Hygiène publique ;
- Direction du Paysage et des Espaces verts urbains ;

- Direction du cadre de vie.

- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement ;

- Direction de la Lutte contre les Encombrements.

3°) Autre administration :

- Agence nationale de la Propreté du Sénégal (APROSEN).

MINISTERE DE LA SOLIDARITE NATIONALE

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Bureau de Presse et de Documentation ;
- Commissariat à la Sécurité alimentaire ;
- Fonds de Solidarité nationale ;
- Cellule de Lutte contre la Malnutrition ;
- Service de l'Administration générale et de l'Équipement ;

2°) Directions :

- Direction de l'Action sociale ;
- Direction des Stratégies de Développement social ;
- Direction du Développement communautaire.

3°) Autres administrations :

- Fondation nationale d'Action sociale ;
- Fonds de Solidarité nationale ;
- École nationale des Travailleurs sociaux spécialisés.

MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DE L'EMPLOI

1°) Cabinet et services rattachés :

- Centre national d'Information et de Documentation ;
- Institut de Coupe, Couture et Mode ;
- Inspection interne ;
- Service de l'Administration générale et de l'Équipement.

2°) Directions :

- Direction de la Jeunesse et de la Vie associative ;
- Direction de l'Emploi ;
- Direction des Études, de la Formation et de la Planification ;

- Direction de l'Éducation populaire ;

- Direction du Service civique national.

3°) Autres administrations :

- Agence nationale pour l'Emploi des Jeunes ;
- Fonds national de Promotion de la Jeunesse.

MINISTERE DE L'ENERGIE

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Bureau de Presse et de Documentation ;
- Cellule de Planification et d'Évaluation des Programmes et projets ;
- Service de l'Administration générale et de l'Équipement.

2°) Directions :

- Direction de l'Énergie ;

3°) Autres administrations :

- Agence sénégalaise d'Électrification rurale ;
- Commission de Régularisation du Secteur de l'Électricité ;
- Comité national des Hydrocarbures.

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES

1°) Cabinet et Service rattaché :

- Inspection interne ;
- Service de l'Administration générale et de l'Équipement.

2°) Directions :

- Direction du Travail et de la Sécurité sociale ;
- Direction de la Fonction publique ;

3°) Autres administrations :

- Centre médico-social de la Fonction publique ;
- Centre national d'Action et de Formation ;
- Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) ;
- Bureau des Relations avec les Organisations Professionnelles ;
- Caisse de Sécurité sociale.

**MINISTERE DE LA COMPETITIVITE
ET DE LA BONNE GOUVERNANCE****1°) Cabinet et Service rattaché :**

- Inspection des Affaires administratives et financières ;
- cellule de Communication ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

2°) Directions :

- Direction de la Politique de Bonne Gouvernance ;
- Direction du Renforcement des capacités.

MINISTERE DU COMMERCE**1°) Cabinet et service rattaché :**

- Inspection interne.
- Commission nationale de la Consommation ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

2°) Directions :

- Direction du Commerce intérieur ;
- Direction du Commerce extérieur ;

3°) Autres administrations :

- Agence de Régulation des Marchés ;
- Agence sénégalaise de Promotion des Exportations.

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE****1°) Cabinet et service rattaché :**

- Inspection interne.

2°) Directions :

- Direction de la Formation professionnelle et Technique ;
- Direction de l'Apprentissage ;
- Direction de la Planification et des Ressources Humaines ;
- Direction des Examens et Concours ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

3°) Autres administrations :

- Ecole nationale de Formation en Economie familiale et sociale (ENFEFS) ;
- Centre de Formation professionnelle et commerciale Delafosse de Dakar ;
- Centre de Formation des Maîtres d'Enseignement technique ;
- Centre de Formation professionnelle des Jeunes de Dakar ;
- Centre de Formation professionnelle et technique Sénégal-Japon (CFPT-SJ) ;
- Centre d'Enseignement professionnel (CEP) ;
- Centre national de Formation des Cours professionnels et Industriels (CNFCPI) ;
- Centre régional d'Enseignement technique féminin (CRETFF) ;
- Centre d'Enseignement technique féminin (CETF) ;
- Centre de Formation professionnelle de Joal-Fadiouth ;
- Centre régional de Formation professionnelle (CRFP) ;
- Centre d'Entrepreneuriat et de Développement technique.

**MINISTERE DES SENEGALAIS
DE L'EXTERIEUR****1°) Cabinet et services rattachés :**

- Conseil supérieur des Sénégalais de l'Extérieur ;
- Bureau d'Accueil, d'Orientation et de Suivi des Emigrés ;
- Inspection interne.
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

2°) Direction :

- Direction des Sénégalais de l'Extérieur ;

**MINISTERE DE L'ARTISANAT
ET DU TOURISME****1°) Cabinet et services rattachés :**

- Service de Communication ;
- Bureau de Suivi ;
- Secrétariat du Comité de gestion du Fonds de promotion touristique ;
- Inspection interne ;
- Cellule de la Promotion et des Aménagements touristiques ;
- Service de l'Administration générale et de l'Équipement.

2°) Directions :

- Direction des Études et de la Planification ;
- Direction de la réglementation et du Contrôle ;
- Direction des Ressources humaines et de la Formation ;
- Direction des Loisirs ;
- Direction de l'Artisanat.

3°) Autres administrations

- Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat ;
- Centre de Formation artisanale de Dakar ;
- Centre de Perfectionnement des Artisans ruraux ;
- Centre de Perfectionnement agricole et artisanal ;
- École nationale de Formation hôtelière et touristique.

**MINISTERE DES LANGUES NATIONALES
ET DE LA FRANCOPHONIE****1°) Cabinet et service rattaché :**

- Inspection interne.
- Service de l'Administration générale et de l'Équipement.

2°) Directions :

- Direction de l'Alphabétisation et des Langues nationales.

3°) Autre administration :

- Secrétariat général permanent de la Commission nationale pour l'UNESCO.

Art. 2. Le contrôle des établissements publics énumérés ci-dessous relève de la Présidence de la République et des ministères ainsi qu'il suit :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- Haras national.

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

- Ordre national des Experts Comptables et Comptables agréés.
- Caisse de Dépôts et de Consignations.

MINISTERE DE LA JUSTICE

- Ordre des Avocats ;
- Ordre des Experts et Évaluateurs agréés ;
- Ordre des Huissiers de Justice ;
- Chambre des Notaires.

MINISTERE DE L'ECONOMIE MARITIME

- Conseil sénégalais des Chargeurs (COSEC).

**MINISTERE DES INFRASTRUCTURES,
DE L'HYDRAULIQUE URBAINE
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

- Centre expérimental de Recherche et d'Études pour l'Équipement (CEREFQ) ;
- Office national d'Assainissement du Sénégal (ONAS).

MINISTERE DES FORCES ARMÉES

- Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC) ;
- Hôpital principal de Dakar.

**MINISTERE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT
ET DE LA CONSTRUCTION**

- Ordre des Architectes.

MINISTERE DE L'EDUCATION

- Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;
- Université Gaston Berger de Saint-Louis ;
- Université polytechnique de Thiès ;
- Centre Universitaire Régional (CUR) de Bambey ;
- Centre Universitaire Régional (CUR) de Ziguinchor ;
- Centre des Œuvres universitaires de Dakar (COUD) ;

- Centre régional des Oeuvres universitaires de Saint-Louis (CROUS) ;
- Institut sénégalais-britannique d'Enseignement de l'Anglais (ISBEA) ;
- Institut islamique de Dakar (IID) ;
- Institut supérieur d'Education populaire et sportive (INSEPS) ;

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION MEDICALE

- Ordre des Médecins ;
- Ordre des Pharmaciens ;
- Ordre des Chirurgiens-Dentistes ;
- Centre hospitalier universitaire de Fann ;
- Hôpital Aristide le Dantec ;
- Hôpital des Enfants Albert Royer ;
- Hôpital général de Grand Yoff ;
- Hôpital régional de Thiès ;
- Hôpital Ibrahima Abdoulaye Niasse de Kaolack ;
- Hôpital Amadou Sakhir Mbaye de Louga ;
- Hôpital Lieutenant Colonel Mamadou Diouf de Saint-Louis ;
- Hôpital régional de Ziguinchor ;
- Hôpital régional de Tambacounda ;
- Hôpital Henrich Lubke de Diourbel ;
- Hôpital régional de Fatick ;
- Hôpital de Thiaroye ;
- Hôpital de Ourossegu ;
- Hôpital de Ndoum ;
- Centre hospitalier national Matlaboul Fawzaïni de Touba ;
- Centre national de Transfusion sanguine ;
- Centre national d'Appareillage et d'Orthopédie ;
- Pharmacie nationale d'Approvisionnement.

MINISTERE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE HISTORIQUE CLASSE

- Compagnie du Théâtre national Daniel Sorano (CTNDS) ;
- Manufacture sénégalaise des Arts décoratifs (MSAD) ;
- Bureau sénégalais du Droit d'Auteur (BSDA).

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE L'AGRICULTURE.

- Institut sénégalais de Recherches agricoles (ISRA).
- Institut national de Pédologie.
- Barrage d'Affiniam.

MINISTERE DE L'ELEVAGE

- Ordre des Vétérinaires.

MINISTERE DES TRANSPORTS TERRESTRES ET DES TRANSPORTS AERIENS

- Conseil exécutif des Transports urbains de Dakar (CETUD).

MINISTERE DE L'INFORMATION, DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

- Agence de Presse sénégalaise (APS).

MINISTERE DU COMMERCE.

- Union nationale des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture ;
- Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture ;

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Ecole nationale supérieure d'Enseignement technique et professionnel (ENSETP) ;
- Centre national de Qualification professionnelle (CNQP) ;
- Office national de Formation professionnelle (ONFP).

Art. 3. - Le contrôle des sociétés nationales et des sociétés à participation publique énumérées ci-dessous relève des ministères ainsi qu'il suit :

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

- Loterie nationale du Sénégal (LONASE) ;
- Compagnie bancaire pour l'Afrique occidentale (CBAO) ;
- Crédit Lyonnais du Sénégal (CLS) ;
- Banque internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal (BICIS) ;
- AXA Assurances Sénégal (AAS) ;
- AMSA Assurances ;
- Banque de l'Habitat du Sénégal (BHIS) ;
- Caisse nationale de Crédit agricole du Sénégal (CNCAS) ;
- Banque sénégal-tunisienne (BST) ;
- Banque islamique du Sénégal (BIS) ;
- Société sénégalaise de Réassurances (SENRE) ;
- Société nationale de Recouvrement (SNR) ;
- Fonds de Garantie automobile (FGA) ;
- Société nationale d'Assurance et de Crédit (SONAC).

MINISTERE DE L'ECONOMIE MARITIME

- Société d'Investissement et de Restructuration navale (SIRN) ;
- Société nationale du Port Autonome de Dakar (SNPAD) ;
- Société d'Exploitation de la S.N.C.D.S. ;
- Société Maritime de l'Atlantique (SOMAT)

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES,
DE L'HYDRAULIQUE URBAIN
ET DE L'ASSAINISSEMENT

- Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) ;
- Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG) ;
- Société nationale des Eaux du Sénégal (SONES) ;
- Sénégalaise des Eaux (SDE).

MINISTERE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT
ET DE LA CONSTRUCTION

- Scat-Urbam ;
- Société nationale des Habitations à Loyer modéré (HLM) ;
- Société immobilière du Cap-Vert (SICAP).

MINISTERE DES MINES
ET DE L'INDUSTRIE

- Société des Mines de Fer du Sénégal oriental (MIFERSO) ;
- Société des Mines d'Or de Sabodala (SMS) ;
- Société d'Etudes des Phosphates de Matam.
- Industries chimiques du Sénégal (ICS) ;
- Africa-Soins (ex-SIPOA) ;
- Société des textiles de Kaolack (SOTEXKA) ;
- Société du Domaine industriel de Dakar (SODIDA) ;
- Société du Domaine industriel de Ziguinchor (SODIZI) ;
- Société du Domaine industriel de Saint-Louis (SODISA) .

MINISTERE DES TELECOMMUNICATION,
DES POSTES, ET DES TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION

- Société nationale « La Poste » ;
- Société nationale des Télécommunications (SONATEL).

MINISTERE DE LA CULTURE
ET DU PATRIMOINE HISTORIQUE CLASSE

- Société « Les Nouvelles Editions africaines ».

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL
ET DE L'AGRICULTURE.

- Société nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal (SONACOS) ;
- Société nationale d'Aménagement des Terres du Delta et de la Vallée du Fleuve Sénégal (SAED) ;
- Société de Développement agricole et industriel (SODAGRI) ;
- Société de Développement des Fibres textiles (SODEFITEX) ;
- Agence nationale du Conseil agricole et rural (ANCAR) ;

MINISTERE DES TRANSPORTS TERRESTRES ET DES TRANSPORTS AERIENS

- Société Air Sénégal international ;
- Agence pour la Sécurité de la Navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) ;
- Société du Projet Aéroport International Blaise Diagne.
- Société nationale des Chemins de Fer du Sénégal (SNCS).

MINISTERE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

- Société nationale de Radiodiffusion et Télévision du Sénégal (RTS) ;
- Société sénégalaise de Presse et de Publication (SSPP) « Le Soleil ».

MINISTERE DE L'ENERGIE

- Société nationale d'Electricité (SENELEC) ;
- Société PETROSEN ;
- Société africaine de Raffinage (SAR).

MINISTERE DU COMMERCE,

- Centre international du Commerce extérieur du Sénégal (CICES).

MINISTERE DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME

- Société d'Aménagement et de Promotion des Côtes et Zones Touristiques du Sénégal (SAPCO) .

Art. 4. - Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret, notamment le décret n° 2007-567 du 30 avril 2007.

Art. 5. - Le Premier Ministre et les ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 25 juin 2007.

Abdoulaye WADE.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Cheikh Hadjibou SOUMARE.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

ARRETE MINISTERIEL n° 597 en date du 7 février 2007 portant agrément de BLUE FISH SARL au statut de l'Entreprise franche d'exportation.

Article premier. - L'agrément au statut de l'entreprise franche d'exportation est accordé à la société « BLUE FISH SARL » dans le cadre de ses activités de traitement de conditionnement, et d'exportation de produits halieutiques.

Art. 2. - La société « BLUE FISH SARL » s'engage à déposer :

- une déclaration fiscale annuelle, à la Direction générale des Impôts et des Domaines ;
- une déclaration mensuelle du chiffre d'affaires, à la Direction générale des Impôts et des Domaines ;
- des déclarations pour toutes les importations et les exportations, à la Direction générale des Douanes ;
- les statistiques comptables et financières de l'entreprise, à la Direction chargée des Statistiques ;
- les états financiers annuels certifiés par un cabinet comptable agréé ainsi que les états de répartition des ventes des produits finis à l'exportation et dans le marché national à l'Agence nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux (APIX).

Art. 3. - La société « BLUE FISH SARL » est tenue de réaliser tous les ans, 80% de son chiffre d'affaires annuel à l'exportation.

Art. 4. - Les avantages octroyés à la société « BLUE FISH SARL » prennent effet à partir de la date de signature du présent arrêté.

Art. 5. - Le non respect d'une des obligations et engagements souscrits est sanctionné conformément à l'article 17 de la loi instituant le statut de l'entreprise franche d'exportation.

Art. 6. - Le Directeur général des Douanes, le Directeur général des Impôts et des Domaines et le Directeur général de l'Agence nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux (APIX) sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

MINISTERE DE L'ECONOMIE MARITIME ET DES TRANSPORTS MARITIMES INTERNATIONAUX

ARRETE MINISTERIEL n° 540 MEMTMI-PAD
en date du 6 février 2007 portant agrément
en qualité de manutentionnaire de navires.

Article premier. – Est agréée en qualité de manutentionnaire la société TRANS FRET, Rue Huart x Amadou Assane Ndoeye Immeuble Fayçal à Dakar.

Art. 2. – La société TRANS FRET est autorisée à exercer ses activités de manutentionnaire sur le domaine portuaire dans les conditions fixées par les décrets n° 60-454 du 29 décembre 1960 et 68-714 du 21 juin 1968.

Art. 3. – Le Directeur général de la Société nationale du Port autonome de Dakar est chargé de l'exécution du présent arrêté.

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES

ARRETE MINISTERIEL n° 599 MEM-DMG en date
du 7 février 2007 portant transfert et prorogation
du permis de recherche minière pour or et
substances connexes à « OROMIN Joint Venture
Group Explorations Ltd » (périmètre de Sabodala
230 km²).

Article premier. – L'arrêté ministériel n° 918 du 4 mars 2005 portant attribution du permis de recherche minière pour or et substances connexes à la Société « Oromin Explorations Ltd » est transféré à « OROMIN Joint Venture Group Ltd » et prorogé.

Art. 2. – Le permis de recherche est prorogé pour une durée de 20 mois.

Art. 3. – Le montant minimum de l'engagement des dépenses durant la période de prorogation est fixé à douze millions de dollars américains (12.000.000 US).

Art. 4. Toutes les dispositions des articles 2, 5, 6 et 7 de l'arrêté 918 du 4 mars 2005 portant attribution du permis de recherche restent inchangées.

Art. 5. – Le présent arrêté prend effet à compter du 22 avril 2007 date d'expiration de l'arrêté 918 du 4 mars 2005.

Art. 6. – Le Gouverneur de la Région de Tambacounda, le Directeur des Mines et de la Géologie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION MEDICALE

ARRETE MINISTERIEL n° 545 MSPM-DPL en date
du 6 février 2007 portant octroi du visa et de
l'autorisation de débit à la spécialité Romac 150
mg B/10 gélules.

Article premier. – Le visa et l'autorisation de débit sont accordés à la spécialité Romac 150 mg B/10 gélules des laboratoires : IBERSEN S.A Sacré Cœur 3, 9992 BP 25775 Dakar Fann – Sénégal sous le n° 4893.

Art. 2. – Ladite spécialité répond à la composition suivante :

Pour 1 gélule :

Principe actif :

Roxythromycine 150 mg

Excipients

Amidon de maïs 30 mg

Hydroxypropylcellulose 9,150 mg

Silice colloïdale anhydre 10,500 mg

Carboxy methylamidon sodique type

A 0,150 mg

Poloxamer 0,300 mg

Povidone K30 4,200 mg

Stéarate de magnésium 1,875 mg

Talc 2,250 mg

Eau purifiée

Propylène glycol 0,83 mg

Dextrose anhydre 1,12 mg

Dioxyde de titane 0,27 mg

Hydroxy propyléthylcellulose 2,78 mg

Art. 3. – Le fabricant devra respecter les conditions prévues dans sa demande de visa en ce qui concerne la fabrication et le contrôle de ce produit. Toutefois, les méthodes de contrôle devront être modifiées en fonction des progrès de la science et de l'évolution des techniques.

Art. 4. – Les indications thérapeutiques sont :

- angines
- sinusites aiguës ;
- surinfections des bronchites aiguës ;
- exacerbations de bronchites chroniques ;

- pneumopathies communautaires chez des sujets ;
- sans facteurs de risques ;
- sans signes de gravité clinique ;
- en l'absence d'éléments.
- infections cutanées bénignes ;
- infections génitales non gonococciques.

Art. 5. Les contre-indications :

- absolues ;
- allergie aux macrolides ;
- cisapride, alcaloïdes de l'ergot de seigle.
- relatives :
- bromocriptine, cabergoline.

Art. 6. - La durée de conservation est de : 3 ans.

Art. 7. La spécialité doit être cédée au prix grossiste hors taxe de : 3,0° soit un prix public de : 3706 FCFA.

Art. 8. Le Directeur de la Pharmacie et des Laboratoires est chargé de l'application du présent arrêté.

PARTIE NON OFFICIELLE

Conservation de la Propriété et des Droits fonciers
Bureau de Rufisque

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal régional Hors Classe de Dakar.

Suivant réquisition n° 198, déposée le 4 septembre 2007, le Receveur des Domaines de Rufisque agissant au nom et pour le compte de l'Etat sénégalais a demandé l'immatriculation au Livre foncier de Rufisque, d'un immeuble consistant en un terrain nu, d'une contenance totale de 48 ha 12 a 11 ca, situé dans la future zone de Diamniadio et borné au Nord par une route projetée au Sud par le lotissement du titre foncier n° 1241-R et des autres côtés par des terrains non immatriculés.

Il a déclaré que ledit immeuble appartient à l'Etat sénégalais et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

décret n° 2004-34 du 4 juin 2004

Le Conservateur de la Propriété foncière,
Samba SARR

Conservation de la Propriété et des Droits fonciers
Bureau de Rufisque

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal régional Hors Classe de Dakar.

Suivant réquisition n° 201, déposée le 9 octobre 2007, le Receveur des Domaines de Rufisque, agissant au nom et pour le compte de l'Etat sénégalais a demandé l'immatriculation au Livre foncier de Rufisque, d'un immeuble consistant en un terrain nu, d'une contenance totale de 6.727 mètres carrés situé à Yenne et borné de tous les côtés par des terrains non immatriculés.

Il a déclaré que ledit immeuble appartient à l'Etat sénégalais et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

décret n° 2007-998 du 7 septembre 2007

Le Conservateur de la Propriété foncière,

Samba SARR

ANNONCES

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers).

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'Association : Organisation africaine pour les Nouvelles Technologies en Arts Graphiques et Multimédia. « MEGA AFRICA »

Objet :

- promouvoir les métiers des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication à l'échelle continentale voire mondiale, dans l'espoir de participer à l'émergence du Sénégal et du continent africain.

Siège social : Sum Hi-Tech 3 Africa, Ouakam-Mermoz, ancienne Piste, à Dakar.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargés de l'administration et de la direction de l'association

MM. Cheikh Tidiane Cissé, *Président :*

Mbaye Guèye, *Secrétaire général :*

M^{me} Aisse Mbengue *Trésorière générale.*

Récépissé de déclaration d'association n° 13040 M.INT.-DAGAT-DEI.-AS en date du 17 septembre 2007.

Etude de M^{re} Daniel-Sédar Senghor
& Jean-Paul Sarr *notaires associés*
13-15 rue Colbert - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie originale du titre foncier n° 5.765-DK (ex titre foncier n° 5.927-DG), propriété de M. Mbaye Yoro Konaté. 2-2

Etude de M^{re} Boubacar Seck Aïssatou Sow
& Mouhamadou Mbacké *notaires associés*
27. Rue Felix Faure x Moussé Diop - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 1.335-R, appartenant à M. Massaër Mar. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 2.437-DG, devenu le titre foncier n° 4.124-DK, appartenant à M. Idrissa Ndoeye. 2-2

Etude de M^{re} Amadou Moustaphe Ndiaye
& Aïda Diawara Diagne *notaires associés*
83. Boulevard de la République
Immeuble Horizon 2^e étage - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 23.550-DG, appartenant à M. Amadou Loum Diagne et son épouse M^{me} Fatoumata Cissé Daga. 2-2

Etude de M^{re} Mbaye Badiane. *notaires*
5 - 7 Avenue Carde. 1^{er} étage - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 2.765DK, appartenant au sieur Hatem Ezzedine et cinq autres. 2-2

Etude de M^{re} Aïssatou Guèye Diagne. *notaire*
16. rue Emile Zola - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 28.190-DG, devenu le titre foncier n° 4.457-GRD. 1-2

Etude de M^{re} Mamadou D. Tanor Ndiaye, *notaire*
10. rue Mohamed V - BP 22922 - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 20.196-DG, du lot n° 5.520, appartenant à la Société Immobilière du Cap-Vert, en abrégé SICAP SA.1-2

Etude de M^{re} Amadou Moustaphe Ndiaye
& Aïda Diawara Diagne *notaires associés*
83. Boulevard de la République
Immeuble Horizon 2^e étage - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 22.640-DG, appartenant à M. Assane Sané. 1-2

SCP Djiby & Souley
avocats à la cours
125. rue Carnot - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 12.238-DG, appartenant à l'Office des Postes et Télécommunications du Sénégal. « O.P.C.E. » 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 436-DG, devenu depuis le titre foncier n° 2.830-DK, appartenant à M. Georges Chicaya. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 665 de Rufisque, appartenant à M. Antoine Tabet 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 4219-DG, devenu depuis le titre foncier n° 5.394-DK, appartenant au sieur Abdoul Aziz Sy. 1-2

ETABLISSEMENT CREDIT LYONNAIS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2006

(en millions de francs CFA)

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS		CODES POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N			Exercice N-1	Exercice N
A 10	CAISSE	1.158	1.361	F 02	DETTES INTERBANCAIRES	1.917	2.409
A 02	CREANCES INTERBANCAIRES	30.617	21.367	F 03	- A vue	1.348	2.001
A 03	- A vue	26.292	15.525	F 05	- Trésor public, CCP	0	0
A 04	- Banques centrales	24.631	13.388	F 07	- Autres établissements de crédit	1.348	2.001
A 05	- Trésor public, CCP	219	37	F 08	- A terme	569	408
A 07	- Autres établissements de crédit	1.442	2.100	G 02	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	109.040	92.230
A 08	- A terme	4.325	5.842	G 03	- Comptes d'épargne à vue	7.970	8.054
B 02	CREANCES SUR LA CLIENTELE	83.666	78.306	G 04	- Comptes d'épargne à terme	0	0
B 10	- Portefeuille d'effets commerciaux	8.068	7.617	G 05	- Bons de caisse	2.310	3.490
B 11	- Crédits de campagne	0	0	G 06	- Autres dettes à vue	59.883	49.872
B 12	- Crédits ordinaires	8.068	7.617	G 07	- Autres dettes à terme	38.877	30.814
B 2A	- Autres concours à la clientèle	38.623	41.668	H 30	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	0
B 2C	- Crédits de campagne	0	0	H 35	AUTRES PASSIFS	1.949	1.046
B 2G	- Crédits ordinaires	38.623	41.668	H 6A	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	3.766	849
B 2N	- Comptes ordinaires débiteurs	36.975	20.021	L 30	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1.644	2.413
B 50	- Affacturage	0	0	L 35	PROVISIONS REGLEMENTEES	0	0
C 10	TITRES DE PLACEMENT	5.457	3.925	L 41	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	0	0
D 1A	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	745	745	L 10	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	0	0
D 50	CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0	L 45	FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	800	800
D 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	305	296	L 66	CAPITAL OU DOTATION	2.000	2.000
D 22	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.556	2.439	L 50	PRIMES LIEES AU CAPITAL	0	0
E 01	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0	L 55	RESERVES	8.348	8.362
C 20	Autres actifs	4.903	1.576	L 59	ECARTS DE REEVALUATION	0	0
C 6A	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	337	483	L 70	REPORT A NOUVEAU (+/-)	183	266
				L 80	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	97	123
E 90	TOTAL DE L'ACTIF	129.744	110.498	L 90	TOTAL DU PASSIF	129.744	110.498

ENGAGEMENTS DONNES HORS - BILAN

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

N 1A En faveur d'établissements de crédit	0	0
N 1J En faveur de la clientèle	5.090	5.066
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
N 2A D'ordre d'établissements de crédit	4.562	3.655
N 2J D'ordre de la clientèle	28.207	28.564
POSTE N 3A ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
ENGAGEMENTS RECUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
N 1H Reçus d'établissements de crédit	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
N 2H Reçus d'établissements de crédit	13.921	13.480
N 2M Reçus de la clientèle	144.984	196.222
N 3E ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

ETABLISSEMENT CREDIT LYONNAIS

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2006

(en millions de francs CFA)

POSTE		N-1	N			N-1	N
	PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			V 6T	+ PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION BANCAIRE	235	267
V 01	+ INTERETS ET PRODUITS ASSI.	6.332	6.436	R 6U	- CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-23	-71
V 03	+ Intérêts et produits assimilés sur créances interbancaires	140	156		VENTES, ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS		
V 04	+ Intérêts et produits assimilés sur créances sur la clientèle	6.144	6.186	V 8B	+ Marges commerciales	0	0
V 51	+ Produits et profits sur prêts et titres subordonnés	0	0	V 8C	+ Ventes de marchandises	0	0
V 5F	+ Intérêts et produits assimilés titres d'investissement	16	19	V 8D	+ Variations de stocks de marchandises	0	0
V 05	+ Autres intérêts et produits assi.	32	75	R 8L	-Variations de stocks de marchandises	0	0
R 01	- INTERETS ET CHARGES ASSIM.	-1.675	-1.913	R 8G	-Achats de marchandises	0	0
R 03	+ Intérêts et charges assimilés sur dettes interbancaires	-79	-78	R 8J	-Stocks vendus	0	0
R 04	+ Intérêts et charges assimilés sur dettes à l'égard de la clientèle	-1.596	-1.835		AUTRES PROD. ET CHARGES D'EXPLOITATION		
R 4D	+ Intérêts et charges assimilés sur dettes représentées par un titre	0	0	W 4R	+ PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	150	164
R 5Y	+ Charges sur comptes bloqués d'actionnaires ou d'associés et sur emprunts et titres émis subordonnés	0	0	S 01	- FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION	-3788	-4.333
R 05	+ Autres intérêts et charges assimilées	0	0	S 02	- Frais de personnel	-1.909	-2.005
V 5G	+ PRODUITS SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0	S 05	- Autres frais généraux	-1.879	-2.328
R 5E	- CHARGES SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0	X 51	+ Reprises d'amortissement et de provisions sur immobilisations ...	0	0
				T 51	- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	-595	-595
V 06	+ COMMISSIONS	1.121	1.177	X 6A	+ Solde en bénéfice des corrections de valeur sur créances et du hors bilan	0	0
R 06	- COMMISSIONS	-36	-43	T 6A	- Solde en perte des corrections de valeur sur créances et du hors bilan		-2.157
V 4A	+ PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	1.053	1.174	-1.856			
V 4C	+ Produits sur titres de placement	263	238	X 01	+ Excédent des reprises sur les dotations du fonds pour risques bancaires généraux	0	0
V 4Z	+ Dividendes et produits assimilés	2	0	T 01	- Excédent des dotations sur les reprises du fonds pour risques bancaires généraux	0	0
V 6A	+ Produits sur opérations de change	228	259		PRODUITS ET CHARGES EXEP		
V 6F	+ Produits sur opérations de hors bilan	560	677	X 80	+ Produits exceptionnels	3	8
R 4A	- CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	0	0	T 80	- Charges exceptionnelles	-23	-12
R 4C	- Charges sur titres de placement	0	0		PROFITS ET PERTES/ EXERCICES ANTERIEURS		
R 6A	- Charges sur opérations de change	0	0	X 81	+ Profits sur exercices antérieurs	82	2
R 6F	- Charges sur opérations de hors bilan	0	0	T 81	+ Pertes sur exercices antérieurs	-68	-18
				T 82	IMPOT SUR LE BENEFICE	-514	-264
				L 80	Résultat de l'exercice (+/-)	97	123

ETABLISSEMENT CREDIT LYONNAIS

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2006

(en millions de francs CFA)

POSTE	CHARGES	MONTANTS NETS		POSTE	PRODUITS	MONTANTS	
		N-1	N			N-1	N
R 01	INTERETS ET CHARGES ASSI	1.675	1.913	V 01	INTERETS ET PRODUITS ASSI.	6.332	6.436
R 03	- Intérêts et charges assimilées sur dettes interbancaires	79	78	V 03	- Intérêts et produits assimilés sur créances interbancaires	140	156
R 04	- Intérêts et charges assimilés sur dettes à l'égard de la clientèle	1.596	1.835	V 04	- Intérêts et produits assimilés sur créances sur la clientèle	6.144	6.186
R 4D	- Intérêts et charges assimilées sur dettes représentées par un titre ...	0	0	V 51	- Produits et profits sur prêts et titres subordonnés	0	0
R 5Y	Charges sur compte bloqués d'actionnaires ou d'associés et emprunts et titres émis subordonnés	0	0	V 5F	- Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	16	19
R 05	- Autres intérêts et charges assim.	0	0	V 05	- Autres intérêts et produits assi ..	32	75
R 5E	CHARGES SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0	V 5G	PRODUITS SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0
R 06	COMMISSIONS	36	43	V 06	COMMISSIONS	1.121	1.177
R 1A	CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	0	0	V 4A	PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	1.053	1.174
R 4C	- Charges sur titres de placement	0	0	V 4C	-Produits sur titres de placement	263	238
R 6A	- Charges sur opérations de change	0	0	V 4Z	- Dividendes et produits assimilés	2	0
R 6F	- Charges sur opéra. de hors bilan	0	0	V 6A	- Produits sur opérations de change	228	259
R 6U	CHARGES DIVERSES D'EXPLOIT. BANCAIRE	23	71	V 6F	- Produits sur opérations de hors bilan	560	677
R 8G	ACHATS DE MARCHANDISES	0	0	V 6T	PRODUITS DIVERS D'EXPLOIT. BANCAIRE	235	267
R 8J	STOCKS VENDUS	0	0	V 8B	MARGES COMMERCIALES	0	0
R 8L	VARIATIONS DE STOCKS DE MARCHANDISES	0	0	V 8C	VENTES DE MARCHANDISES	0	0
S 01	FRAIS GENERAUX D'EXPLOI.	3.788	4.333	V 8D	VARIATIONS DE STOCKS DE MARCHANDISES	0	0
S 02	- Frais de personnel	1.909	2.005	V 4R	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	150	164
S 05	- Autres frais généraux	1.879	2.328	X 51	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	0	0
T 51	DOTATIONS AUX AMORTIS. ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	595	595	X 6A	SOLDE EN BENEFICE DES CORRECT. DE VALEUR SUR C'LEAN. ET DU HORS BILAN	0	447
T 6A	SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	2.157	2.303	X 01	EXCEDENT DES REPRISES SUR LES DOTATIONS DU FONDS POUR RISQ. BANC. GENE.	0	0
T 01	EXCEDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQ. BANC. GENE.	0	0	X 80	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3	8
T 80	CHARGES EXCEPTIONNELLES	23	12	X 81	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	82	2
T 81	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	68	18	X 83	PERTE DE L'EXERCICE	0	0
T 82	IMPOT SUR LE BENEFICE	514	264				
T 83	BENEFICE DE L'EXERCICE ...	97	123				
T 85	TOTAL	8.976	9.675	X 85	TOTAL	8.976	9.675